



**LIVRE VERT POUR UNE POLITIQUE
BIOALIMENTAIRE**

Réponse du CILQ

Montréal, le 24 août 2011

Livre vert pour une politique bioalimentaire

Introduction

Le Livre vert prend une direction générale qui convient aux membres du CILQ. Nous endossons les principes énoncés dans ce document.

Réponses

- 1 *Compte tenu des enjeux dont devra tenir compte le secteur bioalimentaire, croyez-vous que celui-ci soit en mesure de saisir les occasions d'affaires qui se présenteront ? Si oui, quelles sont les forces auxquelles l'on doit faire appel ?*

Pour multiplier les occasions d'affaires, il faut s'assurer que le cadre réglementaire (et législatif)

- soit clair et appliqué avec justice, équité et diligence;
- qu'il soit permissif et non prescriptif;
- qu'il soit évolutif;
- qu'il favorise l'harmonie entre les partenaires et les maillons de la chaîne;
- qu'il soit basé sur la science;
- qu'il favorise l'équilibre des forces à tous les niveaux et
- qu'il ne soit jamais rétroactif.

L'application du cadre réglementaire devrait être plus transparente pour en faciliter sa connaissance et sa compréhension et il devrait être appliqué de façon uniforme partout.

Sinon, quels seraient les changements à envisager pour y arriver ?

- a) Nous proposons que le MAPAQ se dote d'un plan stratégique long terme conjoint avec le CILQ pour ses interventions laitières et que les résultats soient mesurés de façon régulière permettant des ajustements périodiques lorsque nécessaire.

2 *Souscrivez-vous à la vision proposée qui place le produit alimentaire au cœur de la politique ? Selon vous, quels sont les principaux avantages et désavantages à mettre les attentes des consommateurs au centre des préoccupations de l'industrie ?*

Nous souscrivons à cette proposition. Toutefois, nous préférons mettre l'emphase sur les besoins et les attentes des consommateurs comme centre de la politique plutôt que sur le produit en soi car ils évoluent constamment. Le consommateur doit être la base de nos efforts et la mesure de nos succès. Il est souverain dans l'industrie et ce serait naturel qu'il le soit également auprès du MAPAQ.

L'article 1 de la Loi sur la mise en marché définit le mandat de la Loi sur la mise en marché de façon étroite en limitant son mandat à des règles d'organisation de la production et de la mise en marché du produit de la ferme sans égard à l'efficacité (productivité), l'équité, la transparence ou la satisfaction des consommateurs. Il y aurait lieu de faire des ajustements dans les objectifs de la loi pour en tenir compte. L'expression « organiser de façon ordonnée » la production et la mise en marché dans le contexte actuel, se limite à l'offre de produits tout en ignorant les besoins des consommateurs et les conditions qui s'y rattachent pour répondre adéquatement à leurs besoins (par exemple, le prix et la disponibilité). La Loi n'a rien d'inspirant ou rien qui guiderait un banc de régisseurs sur l'importance et sur l'impact d'ajouter de la valeur à un produit alimentaire.

Les transformateurs laitiers québécois desservent des consommateurs dans l'ensemble du Canada mais le cadre actuel ne permet pas toujours de bien répondre à leurs besoins. A titre d'exemple, le système actuel de la gestion de l'offre a atteint ses limites au Québec, car il ne permet plus aux transformateurs laitiers québécois les plus dynamiques de répondre à la demande des consommateurs. Depuis 1956 la fabrication, le marketing et la vente aux consommateurs a beaucoup changé. Le lait, la matière première, est limité. Il n'est pas possible d'accroître son marché à moins que son approvisionnement en lait se fasse au détriment d'une autre entreprise québécoise qui cherche également la croissance. Ce qui est un non sens. Les trois grosses entreprises au Québec : Saputo, Parmalat et Agropur utilisent environ 80% de tout le lait produit au Québec et les trois ont besoin d'augmenter de façon substantielle leur approvisionnement en lait. Nous avons également plusieurs moyennes entreprises qui se retrouvent dans la même situation. Pour les transformateurs laitiers du Québec, la seule solution possible pour croître est d'investir dans des usines à l'extérieur du Québec. Dans ces conditions, comment un secteur aussi important que le lait, peut-il se reconnaître dans une politique gouvernementale qui ne lui fournit pas le cadre pour se développer sur son propre territoire?

3 *Partagez-vous l'idée que la différenciation des produits alimentaires québécois peut être une stratégie gagnante pour que nos entreprises se démarquent sur les marchés intérieurs et extérieurs ?*

Pour réaliser cette différenciation, le Livre vert propose 3 actions :

1. *De continuer à investir dans l'identification d'aliments du Québec.*

Nous souscrivons à cette approche car nous savons que nos consommateurs se laissent facilement convaincre d'acheter local ou régional puisqu'ils reconnaissent implicitement que c'est dans leur intérêt de le faire.

2. *De positionner les aliments sur la base de caractéristiques distinctives.*

Les caractéristiques de base principales qui devraient définir le produit québécois sont la qualité et la santé et la salubrité. Toutefois, pour aller plus loin il y a deux types de stratégies de différenciation que nous devons poursuivre : celle des produits dont les consommateurs sont uniquement québécois et celle qui vise la vente à l'extérieur.

3. *De nouvelles appellations (réservées et termes valorisants) comme le biologique.*

De nouvelles appellations sont une voie possible. Le CILQ considère qu'il pourrait y avoir une appellation pour les fromages fermiers mais les experts estiment que les consommateurs risquent d'opter pour le produit le moins cher la majorité du temps. Ainsi, des appellations peuvent présenter des valeurs ajoutées que le consommateur reconnaîtra sans toutefois qu'il accepte de payer une prime importante pour cette bonification. La prime pour les appellations est importante pour les fabricants car ils doivent investir pour financer le maintien et la surveillance d'une ou de plusieurs accréditations. Des fromagers nous disent que sans une prime adéquate les appellations ne sont pas intéressantes pour eux et ils estiment que cette prime sera de plus en plus difficile à obtenir.

L'Alliance de la transformation agroalimentaire en juin 2007 dans son mémoire à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire du Québec notait au sujet des produits alimentaires québécois;

« Les avantages des produits du Québec reposent sur leur bonne réputation dans le monde, leur image de marque « naturelle » et les réserves en matières premières, énergie et eau du Canada. Ainsi, les produits en accord avec l'image de marque du Canada, à savoir, les produits biologiques, du terroir et certains produits ethniques sont en forte croissance au Canada et dans les autres pays développés. Les transformateurs québécois ont intérêt à continuer à développer cette image de marque à son plein potentiel. »

- 4 *Selon vous, le consommateur serait-il prêt à choisir d'abord un produit québécois qui se distingue par ses caractéristiques, qu'elles soient nutritionnelles, environnementales, gastronomiques, éthiques ou autres, et éventuellement à payer plus cher ? Y aurait-il d'autres stratégies à déployer qui pourraient y concourir ?*

Les produits québécois devront avant tout égaler sinon, surpasser les meilleurs au monde en salubrité et santé (qualité) pour pouvoir s'assurer de toujours maintenir l'intérêt de leurs propres consommateurs. Nous considérons qu'il sera toujours difficile et que ce n'est pas nécessairement le rôle du gouvernement d'agir directement sur les produits fabriqués au Québec. Toutefois, la contribution du gouvernement devrait se situer au niveau de la qualité de l'éducation en alimentation en développant l'excellence de ses institutions d'enseignement, lesquelles devront inculquer une culture d'excellence et d'éthique professionnelle auprès de leurs gradués.

Le gouvernement peut également contribuer largement à l'avenir de son industrie bioalimentaire en développant le meilleur centre d'inspection au pays et une culture, au MAPAQ, de reconnaissance de l'importance du rôle des inspecteurs dans l'industrie bioalimentaire québécoise.

Nous devrions chercher à conserver les avancées que nous avons dans les domaines particuliers où le Québec se distingue (par exemple, le biologique ou les fromages au lait cru).

Il revient au gouvernement de s'assurer que les cours de formation à l'ITA soient plus détaillées et plus complets avec des normes de connaissance de base plus élevées, car ils aideraient à une meilleure connaissance et par extension à un plus haut degré de professionnalisme et à un meilleur respect des normes de ses futurs gradués. Une meilleure formation permettrait de rehausser le niveau de toutes les professions dans le domaine alimentaire. Lorsque le consommateur prendra connaissance du haut niveau de professionnalisme de ceux qui exercent ce métier, il aura un plus grand respect et un plus grand attrait pour les produits fabriqués et vendus au Québec.

Il n'est pas toujours évident de savoir si le consommateur est disposé à payer plus cher pour des caractéristiques différentes ou des valeurs ajoutées. Le biologique est un bon exemple. Plusieurs y voient une valeur ajoutée, mais ils ne sont pas tous disposés à payer la prime que commande ce type de produit. Les consommateurs peuvent répondre favorablement à des sondages sur ces questions tout en ne l'appliquant pas dans leurs habitudes d'achats.

Un autre rôle important du gouvernement est de stimuler la recherche et par extension, l'innovation. Même s'il peut être tentant de réduire les budgets de recherche quand on fait un simple exercice comptable, il faut aller au-delà de la comptabilité car la sagesse nous dicte que la recherche constitue un excellent investissement plutôt qu'une dépense.

5 *Selon vous, les orientations et les objectifs proposés dans le présent projet de politique permettront-ils au gouvernement d'appuyer plus efficacement le secteur bioalimentaire par rapport aux défis de demain ? D'autres avenues devraient-elles être explorées pour améliorer l'efficacité de ses interventions ?*

La Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche qui date de 1956 devrait :

- refléter une culture et des objectifs plus contemporains
- favoriser la concertation et la recherche d'harmonie et d'équilibre entre les parties.
- mieux définir le choix et l'équilibre des bancs de régisseurs de la Régie (RMAAQ). C'est-à-dire que les régisseurs (et les bancs) devraient être choisis selon les critères élaborés dans le Rapport Pronovost.
- le processus de nomination des régisseurs (RMAAQ) devrait être public et transparent.
- permettre la possibilité d'appel du contenu des décisions de la Régie (RMAAQ) au Tribunal d'appel du Québec.

Le Québec doit s'assurer que la réglementation soit appliquée avec la même diligence sur tout le territoire québécois, autant pour les produits d'ici que pour les produits importés. Il n'y a aucune raison pour laquelle le Québec devrait accepter que l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et Santé Canada tolèrent l'importation en grande quantité de produits qui ne sont pas autorisés au Canada (par exemple, les fromages au lait cru de moins de 60 jours et tous les fromages fabriqués dans des cuves de cuivre comme les parmesans). L'idée qu'une agence d'inspection alimentaire ne respecte pas ses propres règles enlève toute crédibilité à ses actions passées et futures auprès des consommateurs.

D'autres avenues devraient-elles être explorées pour améliorer l'efficacité de ses interventions ?

D'autres avenues pour aider le secteur bioalimentaire devraient comprendre l'amortissement accéléré pour les investissements en technologie et équipements, l'harmonisation des taxes des entreprises alimentaires entre le Québec et les autres provinces, le développement de chaînes de valeur pour aider les entreprises québécoises auprès des grandes chaînes d'alimentation, une stratégie de l'innovation de la transformation agroalimentaire, des mesures fiscales pour supporter le développement de nouveaux produits, l'harmonisation des règlements sur les aliments avec les autres provinces, étudier les impacts de toutes réglementations sur la compétitivité des entreprises avant leur promulgation et le renforcement des budgets de TRANSAQ en lien avec l'importance de l'industrie alimentaire du Québec.

Toute intervention gouvernementale demeurera inefficace si le produit alimentaire des PME et des grosses entreprises ne se retrouve pas sur les tablettes des détaillants ou des grandes chaînes de restaurant. Aujourd'hui, la majorité de l'effort des entreprises alimentaires consiste à négocier l'entrée et le maintien d'une présence en tablette des détaillants ou auprès de grandes chaînes de restaurants. Considérant la compétitivité à ce niveau, les grandes chaînes d'alimentation dont le centre de décision est à l'extérieur du Québec sont de moins en moins accessibles aux PME. C'est le même phénomène pour les grandes entreprises de restauration qui dominent le paysage partout au Québec. En réalité, ces acheteurs, pour la plupart, ne sont pas accessibles pour aux PME. Les PME se retrouvent donc avec un marché de restaurateurs indépendants locaux ou régionaux qui diminue rapidement.

La forte concentration et le très grand pouvoir d'achat des grandes chaînes d'alimentation au Canada redéfinissent profondément le rapport de forces économiques dans l'industrie alimentaire. Leurs pratiques commerciales exercent des pressions à la baisse sur les prix des transformateurs (PME et grosses entreprises) et font ombrage à toutes les recommandations du Livre vert.

Il s'agit d'une avenue importante à explorer.

- 6 *Le gouvernement consacre des sommes importantes en appui au développement du secteur. Comment ces sommes peuvent-elles être un gage d'investissement structurant pour l'avenir ? Quel équilibre le gouvernement devrait-il rechercher entre des mesures de soutien et des mesures de développement ? Devrait-on aider différemment petites, moyennes et grandes entreprises ?*

Il est souvent difficile de connaître à l'avance l'effet des montants investis en appui à des secteurs. Toutefois, le gouvernement devrait mesurer chaque résultat d'investissement en fonction de l'objectif visé pour mieux cibler ses « investissements » subséquents. Quelque soit la situation, le gouvernement devrait exiger des comptes aux bénéficiaires puisqu'ils utilisent des fonds publics. Nous savons qu'en 2009, le MAPAQ a mesuré en partie les sommes investies dans la petite fromagerie suite à la crise de la listériose et les résultats mesurés ont permis de constater que l'investissement était un bon placement.

Comme les petites, moyennes et grandes entreprises ont des besoins différents, nous reconnaissons que pour être efficace, le type d'aide pourrait varier selon la taille de l'entreprise.

- 7 *Le gouvernement devrait-il miser davantage sur les entreprises qui ont une perspective de rentabilité et dont les dirigeants montrent une capacité de gestion et des caractéristiques entrepreneuriales ? Y aurait-il d'autres critères qui devraient être retenus pour structurer le soutien financier et en établir les priorités ?*

Oui. Le MAPAQ doit miser sur des gagnants et s'assurer que les fonds dépensés peuvent « rapporter » un retour adéquat à la société québécoise qui lui a fourni ses fonds.

Le MAPAQ pourrait toutefois offrir de l'encadrement ou de la formation en gestion aux petites entreprises qui désirent s'améliorer et devenir performantes. Les études de benchmark pour les PME seraient d'une grande utilité.

- 8 *Étant donné que 70 % des produits agricoles et de la pêche du Québec sont achetés et valorisés par les entreprises de transformation alimentaire d'ici avant d'atteindre les marchés, ce maillon joue un rôle déterminant dans le développement du secteur bioalimentaire québécois. Quelles conditions devrait-on réunir pour permettre à ces entreprises de maintenir et d'accroître leur place sur les marchés et de faire face à la concurrence étrangère ?*

Le MAPAQ doit fournir un cadre réglementaire et législatif qui soit clair et qui soit appliqué avec justice et équité pour toutes les parties d'une même filière. Il faut que ses règlements et politiques soient permissifs et non prescriptifs; qu'ils soient évolutifs; il doit baser ses décisions sur la science et s'assurer que l'évolution de la réglementation suit les nouvelles connaissances acquises par la recherche. Le MAPAQ doit favoriser l'harmonie entre les partenaires et les maillons de la chaîne; il doit favoriser l'équilibre des forces à tous les niveaux; il ne doit jamais être rétroactif; il doit être décisif dans les cas d'iniquité; il doit connaître tous les programmes existants dans les autres provinces pour fins de comparaison et il doit avoir une excellente connaissance de ses secteurs les plus importants en agroalimentaire.

- 9 *Que devrait prioriser le gouvernement pour assurer aux entreprises du secteur une offre de formation leur permettant de disposer du savoir-faire et des ressources humaines nécessaires pour faire face aux enjeux de demain ? Cette offre devrait-elle être organisée différemment ? Comment favoriser une meilleure synergie entre les diverses institutions?*

- 1) Il doit y avoir une plus grande exigence de formation pour l'obtention d'un permis de fabrication et de mise en marché de produits alimentaires. Le CILQ propose un minimum de 6 mois de formation et/ou 2 ans en entreprise. Cette exigence devrait être la base de la marque de commerce que veut se donner les aliments du Québec. Elle est primordiale dans toute future stratégie alimentaire. Nous croyons que toute stratégie d'avenir doit comprendre un objectif de rehausser la formation et la pratique du métier de tous ceux qui œuvrent en alimentation.
- 2) Il faudrait considérer sérieusement investir dans les nouvelles technologies de formation à distance pour permettre aux entreprises et individus des régions éloignées d'y avoir accès facilement, sans encourir de coûts supplémentaires en déplacements et frais de logement. Cette méthode pourrait également s'appliquer à un principe de formation continue pour assurer que les employés soient à la fine pointe des technologies existantes.

- 3) Une offre de formation à considérer pourrait être que le personnel des institutions se spécialise suffisamment dans des nouvelles technologies pour pouvoir entraîner en usine, pour des sommes fixes versées directement aux institutions, ce qui permettrait aux formateurs de toujours se maintenir à date. De plus, la synergie industrie/institution serait bénéfique aux deux groupes.
- 4) Favoriser la synergie entre les diverses institutions est un objectif important que nous endossons.

10 Le respect des normes environnementales est une condition préalable au développement du secteur bioalimentaire. Devrait-on fixer des exigences plus élevées à cet égard dans l'attribution de l'aide financière destinée aux entreprises ? Avez-vous des suggestions quant à ces exigences ?

Il appartient légitimement au gouvernement de décider des conditions à imposer en lien avec l'utilisation de fonds publics, toutefois, il serait astucieux de veiller à limiter la paperasse inutile dans ce cas comme dans tous les cas.

11 La politique prévoit la mise en place d'un fonds qui facilitera la réalisation d'initiatives de développement jugées inédites et porteuses pour l'avenir du secteur. Ces initiatives constitueraient des bancs d'essai pour des activités ou des projets qui pourront éventuellement être mis en œuvre à une plus large échelle. Partagez-vous l'idée que ce fonds pourrait, au regard de la politique, jouer un rôle catalyseur en favorisant l'adoption de nouvelles façons de faire et contribuer à la faire évoluer au fil du temps ?

Le principe est bon théoriquement mais son application de façon efficace, rationnelle et équitable à coûts réalistes, serait difficile. Les bénéficiaires risqueront toujours d'être les meilleurs vendeurs ou les plus branchés (ou les plus forts) politiquement plutôt que ceux qui ont les meilleurs projets.

L'expérience des associations industrielles nous amène à conclure qu'il serait mieux de transférer la responsabilité de la gestion d'un tel fonds à des groupes organisés comme l'est le Fonds de développement de la transformation alimentaire (FDTA), car l'industrie qui se gouverne elle-même, selon des critères et des exigences dans le meilleur intérêt de l'industrie et du gouvernement, demeure toujours redevable au gouvernement qui le finance. Cette approche place le fardeau de la responsabilité totalement sur l'industrie et surtout celui de vivre coûte que coûte, selon ses budgets car il n'y aurait pas d'autres sources gouvernementales additionnelles d'argent. L'essentiel est de responsabiliser les bénéficiaires. De plus, un organisme industriel serait à l'abri des pressions politiques, l'expérience démontre que le délai de réponse est beaucoup plus court et que l'administration du fonds (qui n'est pas négligeable) coûte une fraction des coûts. Au FDTA tous les projets acceptés sont publiés sur internet.

12 Selon vous, le cadre législatif actuel favorise-t-il un environnement d'affaires propice à l'essor du secteur bioalimentaire ? Des ajustements devraient-ils y être apportés pour la mise en œuvre du projet de politique ? Certaines lois devraient-elles être modifiées en priorité? Quelle serait la nature des changements à privilégier ?

La Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche qui date de 1956 doit :

- refléter une culture plus contemporaine de la réalité;
- favoriser activement la concertation et la recherche d'harmonie et d'équilibre entre les parties;
- mieux définir le choix et l'équilibre des bancs de régisseurs pour intégrer toutes les connaissances nécessaires dans la filière au complet selon les critères élaborés dans le Rapport Pronovost. Si ce n'est pas possible, il faudrait favoriser une meilleure perception de justice en limitant le choix des régisseurs uniquement parmi des candidats provenant de la fonction publique;
- rendre le processus de nomination des régisseurs public et transparent;
- Les décisions de la Régie devrait être sujettes à un droit d'appel au Tribunal d'appel du Québec afin rendre celle-ci encore plus redevable.

13 *Tout en maintenant l'objectif de protéger le territoire agricole québécois, est-il souhaitable de faire preuve d'une plus grande souplesse pour l'implantation de plus petites entreprises en zone agricole, de manière à favoriser la diversité de l'agriculture et l'occupation dynamique d'un territoire habité ?*

Le CILQ supporte le principe de la protection du territoire agricole, tout comme l'existence de mesures incitatives pour le développement en région. Dans cette optique, il faut savoir faire preuve de souplesse pour les PME lorsque le projet s'inscrit dans des limites raisonnables et peut assurer le développement économique d'un village ou d'une région.

14 *Avec la mise en marché collective de leurs produits, les producteurs agricoles et les pêcheurs visent à obtenir de meilleurs revenus du marché. Devrait on assurer plus de transparence dans l'administration de ces mécanismes ?*

Oui. Le CILQ considère qu'une plus grande transparence à ce niveau est absolument nécessaire.

Comment favoriser davantage l'établissement de partenariats d'affaires pour permettre de mieux répondre aux besoins en constante évolution des consommateurs ?

- 1) Le Livre vert donne un nouveau signal à l'effet que les partenariats d'affaires sont désirables. Nous souhaitons que ce signal soit appliqué dans toutes les sphères d'activité du gouvernement. Nous croyons que la meilleure façon de favoriser les partenariats d'affaires et de mieux répondre aux besoins des consommateurs serait d'intégrer ces principes dans la Loi sur la mise en marché et qu'il apparaisse dès cette année dans les documents, politiques et plans stratégiques du MAPAQ et de la Régie. Affirmer que les partenariats d'affaires sont désirables comporte des implications de changements.

- 2) L'établissement de partenariats d'affaires solides et durables passe par l'établissement d'un équilibre des forces, des droits et des pouvoirs entre les membres d'une même filière. Dans l'industrie laitière il y existe des partenariats d'affaires, mais avec limites et ce sont ces limites qui empêchent le système de fonctionner à son meilleur. L'industrie laitière négocie des ententes de mise en marché du lait au Québec et grâce à ces ententes, dans une certaine limite, l'industrie se gouverne elle-même. Toutefois, les transformateurs laitiers sont partenaires dans certains cas et ils ne le sont pas dans d'autres cas. Les transformateurs laitiers sont exclus d'importantes ententes fédérales-provinciales qui affectent leur avenir. Il existe un Comité d'harmonisation pour tenter d'aplanir ces difficultés, mais ce comité ne donne que des droits limités aux transformateurs sur les sujets discutés et sur les prises de décision au niveau national (CCGAL, P5, P10, etc.). En somme, si l'objectif visé par le Livre vert est l'établissement de partenariats d'affaires, la Loi doit trouver les moyens de s'assurer que tous les membres de la même filière jouissent des mêmes droits et pouvoirs de manière à permettre une négociation et un traitement d'égal à égal.

- 3) Le cadre idéal pour l'épanouissement de partenariats d'affaires n'est pas atteint au Québec. Pour bien fonctionner, le système a besoin d'un arbitre totalement indépendant et cet arbitre doit être redevable à une autorité quelconque à l'exemple de toutes nos autres cours de justice et tribunaux au Québec. A l'heure actuelle, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec est constituée de nominations provenant, pour la plupart, de deux sources : du MAPAQ et de l'UPA. De plus, pour le contenu des décisions de la Régie il n'existe pas de mécanisme d'appel autre que le(s) ministre(s) du gouvernement et ce mécanisme est suspect, car il est reconnu que la production détient tout le pouvoir politique dans le domaine alimentaire. Tant que la Régie ne sera pas constituée avec des représentants provenant de toute la chaîne et avec des bancs équilibrés (voir le Rapport Pronovost à ce sujet) ou comme alternative, composée d'aucun membre issu de la chaîne alimentaire, les partenariats seront toujours limités au Québec. L'apparence d'équité par l'arbitre dans le traitement des dossiers de tous les membres d'une filière stimulera grandement la formation de réels partenariats d'affaires au Québec. De plus, tant qu'il n'y aura pas de système d'appel du contenu des décisions de la Régie (par exemple, au TAQ) elle ne sera jamais redevable pour le contenu de ses décisions comme le sont les autres mécanismes de justice au Québec. Seul un tel cadre équitable, équilibré et fonctionnel permettra l'épanouissement de partenariats d'affaires solides et évolutifs car l'industrie pourra se gouverner elle-même avec un minimum d'intervention (ressources humaines et argent) de la part du gouvernement.

15 *Devrait-on offrir l'occasion aux producteurs agricoles de s'exprimer sur le maintien de l'accréditation d'une seule organisation pour représenter leurs intérêts professionnels ?*

Le CILQ est un organisme de transformateurs. Nous préférons laisser les producteurs résoudre cette importante question entre eux.

16 *Comment s'assurer que la concertation des partenaires du secteur bioalimentaire s'établisse dans une perspective d'affaires, au sein même de l'industrie, et qu'elle soit un catalyseur pour la mise en œuvre du projet de politique bioalimentaire ?*

La perspective d'affaires est une question de culture. Nous croyons que le MAPAQ peut y jouer un rôle positif pour atteindre cet objectif en développant une mentalité de recherche de partenariat gagnants/gagnants qui favorisera la concertation et l'harmonie entre les acteurs en agroalimentaire. Le MAPAQ pourrait annoncer sa nouvelle orientation en s'assurant que son ministre et tous ses fonctionnaires reflètent cette culture et cette mentalité dans leur travail quotidien et dans leurs communications. Nous considérons également que pour être efficace, la Loi sur la mise en marché devrait refléter cette culture.

Au nom du

Conseil des industriels laitiers du Québec